

# LA GRAVE—LA MEIJE

INFORMATIONS MUNICIPALES—MAI—JUN 2010

## Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Le 17 juin était organisée au Conseil Général une réunion pour présenter aux élus de La Grave une étude faite par le cabinet TIM sur les différentes possibilités d'équipement mécanique pour accéder au plateau d'Emparis. Cette présentation devait donner lieu à un débat sur l'option à choisir par le syndicat mixte des stations de la Haute Romanche.

J-P Germanaz, J-P Maurin, G Bouillet et moi-même nous sommes déplacés. Nous étions assez optimistes puisque Xavier Cret était venu nous redire, devant l'équipe du conseil municipal le 19 mai, qu'il restait environ 2 400 000 € sur l'enveloppe acquise.

Coluche disait : « dites nous de quoi vous avez besoin, on vous expliquera comment vous en passer ».

Cela résume très bien le ton de cette réunion dans laquelle Messieurs J-Y Dussert, P Ricou, J-M Bernard et X Cret nous ont expliqué que l'enveloppe prévue n'existait plus, et à l'appui d'une étude dont le sérieux semble discutable, que nous allions nous passer d'un télésiège pour le secteur d'Emparis. Le Conseil Général a prévu de financer le syndicat mixte pour la réhabilitation du télésiège actuel.

L'affaire était visiblement ficelée d'avance et les représentants de la commune se sont exprimés en pure perte.

Comment refaire, 45 ans après, les mêmes erreurs !!!

Affaire à suivre.

Jean-Pierre SEVREZ

## Dernière minute

### **BULLETINS D'INFORMATION**

Si vous souhaitez recevoir les bulletins d'information par messagerie électronique, vous pouvez transmettre votre adresse mèl à la mairie. Attention ! S'il y a une erreur d'orthographe vous ne recevrez pas les bulletins !

Votre adresse électronique peut aussi nous être utile pour vous transmettre toute information urgente (coupure de route, problème d'eau potable...) aussi, n'hésitez pas à la communiquer au secrétariat.

### Dans ce numéro :

Informations diver- 2-3

*Conseil municipal* 4-5

*9 juin 2010*

## **VIE PRATIQUE**

### PERMANENCE DU MAIRE

Lundi matin sur rendez vous

### SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi : 8 h 30—11 h 30

et 13 h 30—16 h 30

Mardi— jeudi— vendredi :

8 h 30—11 h 30

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous ou contacter le secrétariat par messagerie électronique.

### URGENCES

#### SERVICE TECHNIQUE :

06 80 07 59 10

### DECHETTERIE

#### **Ouverte :**

Mardi et jeudi de 13 h 30 à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 12 h et 14 h à 18 h

### BLOG de la MAIRIE

<http://mairie-lagrave-lameije.jimdo.com/>

### BIBLIOTHEQUES

Chef lieu :

Mardi et vendredi :  
de 17 h à 18 h 30

Jeudi de 9 h 30 à 10 h 30

Chazelet : s'adresser à l'épicerie

### MAIRIE

RD 1091

05320 LA GRAVE—FRANCE

Téléphone : 04 76 79 90 29

Télécopie : 04 76 79 90 81

courriel :

[mairie.la.grave@wanadoo.fr](mailto:mairie.la.grave@wanadoo.fr)

Directeur de la publication :

Jean-Pierre SEVREZ, Maire

Dépôt légal à parution.

Imprimé en interne.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Campagne de piégeage campagnols

La lutte contre les campagnols terrestres a été reconduite ce printemps. Du 19 avril au 28 mai 2010, deux piégeurs ont été embauchés à la Grave. Les résultats de cette campagne de piégeage sont encourageants : 471 campagnols ont été piégés.

Globalement, l'activité des campagnols ce printemps à La Grave était plus faible qu'à l'automne dernier. Les zones les plus actives se situent en pied de vallée et sur le versant sud entre 1500 et 1800 mètres. La zone la plus densément touchée était le secteur du Clos des Prés. L'activité était moyenne sur les secteurs du camping Gravelotte, les Champs Lombards et la montée du Coin. L'activité était faible au-delà de 1800 m.

De manière générale, il semble que l'activité des campagnols était moindre dans les zones piégées à l'automne 2009. Il est cependant difficile, par manque de recul, de connaître la part des différents facteurs : effets du piégeage, hiver rigoureux et cycle naturel d'activité des campagnols.

Ce printemps, un nouveau matériel a été testé : les pièges TopCat, de type « guillotine ». Ce matériel a donné entière satisfaction avec un rendement supérieur aux pinces classiques et une utilisation moins pénible.

Deux piégeurs ont également été embauchés pendant 15 jours sur la commune de Villar-d'Arène. Monétier-les-Bains, également touchée par l'avancée des campagnols a commencé à piéger en juin 2010.

La campagne de lutte par piégeage sera reconduite à l'automne 2010.

### Natura 2000

L'élaboration du document d'objectif (DOCOB) du site NATURA 2000 du « Plateau d'Emparis Goléon » se poursuit. La première partie de ce document, portant sur le diagnostic, les enjeux et les objectifs de conservation du site sera prochainement validée par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel. (CSRPN).

La prochaine réunion du comité de pilotage (COPIL) aura lieu le 29 juillet 2010. Le Comité de Pilotage, présidé par Jean-Pierre Sevrez, rassemble l'ensemble des acteurs socio-économiques concernés par le site (collectivités territoriales, propriétaires, organisations professionnelles, organisations exerçant des activités de pleine nature, associations de protection de la nature, services de l'Etat...) et a pour rôle de participer à la préparation, au suivi et à la mise en œuvre du document d'objectif.

La seconde phase du Document d'Objectifs, actuellement en cours, est la détermination des objectifs de gestion du site et des actions qui peuvent être réalisées et financées. Les actions sont définies en concertation avec les acteurs locaux. Un groupe de travail sur l'agriculture s'est réuni le 15 juin 2010. Des mesures concernant la gestion de 5 alpages ont d'ores et déjà été mises en place en mai 2010, financées dans le cadre des Mesures Agri-environnementales (dispositif d'aides à l'agriculture). Un autre groupe de travail concernant le tourisme et les activités de pleine nature se réunira en septembre 2010.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : Laurence NAFFZGER (à la mairie de La Grave). Tel 04 76 79 98 35.

E-mail : [laurence.naffzger@espaces-naturels.fr](mailto:laurence.naffzger@espaces-naturels.fr)

Vous trouverez d'autres informations sur le blog de la mairie

## INFORMATIONS DIVERSES

### TRAVAUX

Ont été commandés, et pour certains exécutés, les travaux suivants :

- ◆ programme 2008 et 2009 de voirie communale sur les secteurs suivants :
  - ◆ Parking des Plagnes - 1ère tranche (réalisé)
  - ◆ Parking près du cimetière des Terrasses—1ère tranche (réalisé)
  - ◆ Route du grand pont au chef lieu et séparatif eaux usées / eaux pluviales (réalisé)
  - ◆ Parking de l'ancien snack au Chazelet

Ces travaux sont subventionnés par le Département.

- ◆ réfection de la toiture du presbytère. Ces travaux sont subventionnés par le Département et la Région.
- ◆ Travaux sur la chapelle des Pénitents (les travaux devraient débuter fin août 2010 afin de ne pas gêner les différentes manifestations qui doivent se dérouler dans l'église et pour éviter que des véhicules de chantier et du matériel soient stockés sur la place pendant cette période touristique).
- ◆ Travaux sur la Romanche suite aux intempéries de mai 2008. Ces travaux ont fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, dossier qui a été accepté par les services de l'Etat. Ces travaux ont été subventionnés par la Région. Travaux en attente de la baisse du niveau de La Romanche.
- ◆ Mur du cimetière du Chazelet. L'Etat et le Département ont subventionné ces travaux.

### TAXE DE SEJOUR

A la veille de la saison d'été, il est rappelé que tous les hébergeurs doivent récupérer la taxe de séjour auprès de leurs clients et qu'ils doivent la reverser à la mairie dès le mois d'octobre. Les personnes qui louent un appartement, même de manière occasionnelle, sont aussi concernés et doivent spontanément faire la démarche en mairie au plus tard en octobre 2010.

Les dépenses liées au tourisme sont très importantes à LA GRAVE alors que les recettes n'évoluent pas dans la même proportion. Aussi, nous comptons sur tous les hébergeurs pour récupérer auprès de leurs clients cette taxe qui existe dans de très nombreuses communes. Le versement au mois d'**octobre** est impératif car il permet de diminuer les frais de gestion pour la commune (rappels, frais postaux, décalage budgétaire) donc le contribuable s'y retrouve.

Cette taxe n'est pas payée par l'hébergeur mais par le client. Ne pas la reverser est assimilé à du vol.

Un imprimé de déclaration est disponible en mairie et sur son site. Cet imprimé est à retourner en mairie au mois d'octobre même si vous n'avez pas loué, dans ce cas vous indiquerez « néant ».

les tarifs par personne et par nuit sont les suivants :

hôtels :	0.50 €	appartements meublés :	0.50 €
campings :	0.30 €	refuges :	0.30 €
centres de vacances :	0.30 €		

### CANICULE :

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de canicule, les mairies doivent obligatoirement constituer un registre des personnes âgées ou handicapées. Peuvent demander leur inscription sur ce registre :

- ◆ Les personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile
- ◆ Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile
- ◆ Les personnes adultes handicapées bénéficiant d'un avantage du type AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité
- ◆ Les personnes en résidence secondaire sur la commune

Les demandes d'inscription peuvent être faites par les personnes concernées ou par un tiers.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2010

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GERMANAZ Jean-Paul, JACOB Roland, FEGE Gilles, DAS-SAUD Laurence, FAURE Jean-Louis, LOUBIE Eric, FAUST Alain

Pouvoir de MAURIN Jean-Philippe à JACQUIER Alain

Secrétaire de séance : JACOB Roland

### ECOLE DES TERRASSES – AVENANT N° 2 – LOT N° 9

Des travaux supplémentaires concernant l'installation de coffrets électriques, ont du être rajoutés au lot n°9 de l'entreprise JACOB pour un montant de 556.00 € HT.

Le conseil municipal approuve un avenant au marché de travaux de l'entreprise JACOB pour un montant de 556.00 € HT. Le montant du marché est ramené à : 26 871.05 € HT

### ENQUETE PUBLIQUE 2007– FRAIS COMMISSAIRE ENQUETEUR

Une enquête publique pour le déclassement du domaine public a eu lieu fin 2007, les frais du Commissaire enquêteur devaient être répartis équitablement entre les demandeurs d'échange ou d'achat de ces parcelles issues du domaine public. Le conseil municipal approuve la répartition des frais d'un montant de 890.24 € TTC entre les 6 bénéficiaires de l'enquête : BERTHET Alain, HUMBERT Germaine, PROCACCIO Jean, BACONNIER Eric, APPERCEL Désiré, BOULLET Bernard, chacun ayant à sa charge : 148.37 €.

### FONDS DE CONCOURS DE LA CCB ANNEE 2010

Le conseil municipal décide de solliciter de la Communauté de Communes du Briançonnais, l'attribution d'un fonds de concours d'intérêt commun, à hauteur de 28 134 €, correspondant au financement de différents travaux de voirie communale et trottoirs dont le coût est estimé à 230 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Travaux de voirie :	230 000.00 € HT
Subvention du Département :	100 000.00 € HT
Subvention Région	42 487.00 € HT
Fonds de concours CCB :	28 134.00 € HT
Autofinancement commune :	59 379.00 € HT

### CHAPELLE DES HIERES – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Des travaux sont envisagés sur la chapelle des Hières :réfection des crépis intérieurs et drain nord/est pour un montant total de 8 650.00 € HT.

Le conseil municipal adopte le plan de financement ci-après :

département 30 % :	2 595 €
Région 30 % :	2 595 €

Autofinancement commune : 3 460 €

### SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'Etat et le Conseil Général souhaitent réaliser un schéma départemental d'alimentation en eau potable .

Ce document partagé doit établir, sur la base d'un état des lieux et d'un diagnostic des systèmes locaux d'alimentation en eau potable, des propositions d'action chiffrées et hiérarchisées, établies selon des critères communs afin d'aider nos collectivités territoriales à gérer la ressource dans les meilleurs conditions.

Dans ce cadre, les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) et du Conseil Général ont besoin de recueillir les données nécessaires et proposent à la commune de signer une convention définissant les modalités de mise à disposition, d'utilisation et de restitution de ces informations.

Le Conseil Municipal accepte cette convention.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2010 (suite)

## RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ANNEE 2009

Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'année 2009 Celui-ci est consultable en mairie et sur le blog.

Ce rapport inclut des données techniques et financières.

## REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le 28 février 2010, quatre personnes du PGHM de BRIANCON 05, sont intervenus sur une recherche de personne sur la commune. Le Col du Lautaret ayant fermé dans la soirée du 28 février 2010, ces quatre personnes ont dû rester sur la commune et se loger à l'hôtel

Le conseil municipal décide de rembourser ces frais d'un montant de 140 € au Maréchal des Logis en Chef AUCHECORNE Alexandre du PGHM de BRIANCON 05.

## REMBOURSEMENT FRAIS DE SECOURS

Une délibération a été prise le 18 septembre 2006 concernant les frais de secours payés par la commune dans les secteurs hors pistes. Ci-dessous extrait de la délibération prise :

*« Que les frais de secours engagés par la commune qui on une incidence sur le budget communal, en raison des accidents dont sont victimes, sur le territoire communal, les personnes s'adonnant à toutes les activités sportives ou de loisir, pourront donner lieu à remboursement auprès du receveur municipal selon les modalités suivantes :*

*Par le versement d'une somme égale à la totalité de celle correspondant au remboursement des factures adressées à la commune par tous les intervenant, quel que soit leur statut, qui ont pu participer avec leurs matériels, animaux, engins ou moyens divers aux dites interventions ainsi que les frais annexes des services de l'Etat qui sont intervenus.*

*Le remboursement de la totalité des dépenses ainsi supportées par la commune sera exigé des intéressés et de leurs ayants droit, lorsque les accidents dont ils seront victimes se produiront, en dehors des pistes balisées. »*

Le conseil municipal décide de reprendre cette délibération et de la modifier afin que ces frais puisse être facturés aux personnes bénéficiaires de ces secours en cas de recherche sans qu'il y ait d'accident. Il est aussi précisé que les frais annexes des services de l'Etat peuvent être refacturés aux personnes secourues.

## PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX—RESEAU ELECTRIQUE CIME DE VENTELON

Depuis le 1er janvier 2009, ERDF étudie les permis de construire déposés sur la commune et peut mettre à la charge de la commune les frais d'extension de réseau s'il y en a. La commune a la faculté de refacturer ces frais aux propriétaires des parcelles sur lesquelles seront implantés les bâtiments si cette extension ne concerne que leur parcelle.

ERDF a établi un devis d'un montant de 3 591.25 € HT €. Le Conseil Municipal décide d'engager la dépense pour la réalisation des dits travaux d'extension du réseau électrique de la cime de Ventelon pour alimenter les parcelles E 454 et 462 sur lesquelles sont construites trois maisons qui ont fait l'objet du permis de construire PC 005 063 09 HO 011 et fixe à 3 591.25 € HT le montant de la PVR (participation pour voiries et réseaux) qui sera à la charge des propriétaires des dites parcelles.

## ECHANGE DE TERRAIN A Mme HUMBERT Germaine

Le conseil municipal accepte l'échange de terrain indiqué ci-dessous.

- ◆ La commune cède à Mme Germaine HUMBERT la parcelle de terrain située devant la parcelle cadastrée AD 156, d'une surface de 23 m<sup>2</sup> (parcelle « a » indiquée sur le document d'arpentage dressé le 24/02/2010 par M. Jean MAYNADIER, géomètre à BRIANCON 05)
- ◆ Mme Germaine HUMBERT cède à la commune la parcelle de terrain cadastrée AC 229 d'une surface de 348 m<sup>2</sup> sise aux TERRASSES

## VENTE DE TERRAIN A M. PIC

Par délibération en date du 18 octobre 2004, le conseil municipal avait décidé de vendre la parcelle de terrain cadastrée AD 691, d'une surface de 20 m<sup>2</sup> à M. Gaston PIC.

Le conseil municipal accepte cette vente du terrain cadastré AD 691 de 20 m<sup>2</sup> à M. Gaston PIC au prix de 70 € le m<sup>2</sup> et autorise le maire à signer l'acte de vente

## Trois géants au festival Messiaen au pays de la Meije 2010

Du 31 juillet au 8 août, notre commune va accueillir un hôte illustre, Pierre Boulez. En acceptant notre invitation, cette personnalité d'exception, compositeur et chef d'orchestre, a voulu honorer son maître Olivier Messiaen, découvrir un autre géant : la Meije, et soutenir la démarche artistique entreprise par le festival Messiaen au pays de la Meije depuis sa création en 1998.

Pour le festival, c'est donc un grand honneur mais aussi un grand défi d'accueillir celui que Messiaen qualifiait de "très grand compositeur, le plus lucide et le plus profondément intelligent de tout le XXe siècle"... "C'est aussi un extraordinaire chef d'orchestre", ajoutait-il. Ainsi, nous rendrons hommage à ce grand compositeur et chef d'orchestre et célébrerons son 85e anniversaire.

Grâce à son immense prestige, des médias du monde entier seront présents et plusieurs concerts seront enregistrés et filmés par nos partenaires, France Musique (Radio France) et Mezzo (chaîne de Lagardère Média) qui réunit 16 millions de téléspectateurs en Europe.

Je vous invite tout simplement à partager, avec les mélomanes venus de tous les horizons, des moments d'intense émotion que seule la musique permet de vivre, en assistant à l'un des concerts que nous proposons dans les églises de La Grave, du Chazelet et des Hières,

Gaëtan Puaud

Directeur artistique du festival Messiaen au pays de la Meije